

FCP OPTIMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

Vérifications spécifiques

- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2018, 59,81% de l'actif du FCP OPTIMA. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Le titre BNA représente au 31 décembre 2018, 15,41% de l'actif du FCP OPTIMA. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.
- Le titre BH représente au 31 décembre 2018, 16,82% de l'actif du FCP OPTIMA. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.
- Le titre STB représente au 31 décembre 2018, 17,61 % de l'actif du FCP OPTIMA. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.

Tunis, le 20 février 2019
Le Commissaire aux Comptes :
Arbia RIAHI

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2018
(Unité en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC1- Portefeuille titres		38 225 701	58 955 853
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	38 225 701	34 778 533
b-Obligations et valeurs assimilées	3.2	-	24 177 320
AC2- Placements monétaires et disponibilités		25 688 105	1 024 156
a-Placements monétaires	3.3	23 824 976	-
b-Disponibilités	3.4	1 863 129	1 024 156
AC3-Créances d'exploitation		91	91
a-Dividendes et intérêts à recevoir		91	91
b-Titres de créances échus		-	-
c-Autres créances d'exploitation		-	-
AC4- Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		63 913 898	59 980 101
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3.5	98 003	89 220
PA2-Autres créditeurs divers	3.6	19 935	15 334
TOTAL PASSIF		117 938	104 554
ACTIF NET			
CP1-Capital	3.7	61 670 851	57 983 944
CP2-Sommes distribuables		2 125 109	1 891 603
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b-Sommes distribuables de l'exercice		2 125 109	1 891 603
ACTIF NET		63 795 960	59 875 547
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		63 913 898	59 980 101

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2018
(Unité en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR1-Revenus du portefeuille titres	3.8	2 524 892	2 308 705
a-Dividendes		1 251 067	1 032 495
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 273 825	1 276 210
PR2-Revenus des placements monétaires	3.9	75 010	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 599 902	2 308 705
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	391 031	347 219
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 208 871	1 961 486
PR3-Autres produits		-	-
CH2-Autres charges	3.11	83 762	69 883
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 125 109	1 891 603
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 125 109	1 891 603
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		960 439	2 855 519
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		920 149	235 626
Frais de négociation de titres		-85 285	-57 935
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3.12	3 920 412	4 924 813

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2018
(Unité en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	2 125 109	1 891 603
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	960 439	2 855 519
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	920 149	235 626
d-Frais de négociation de titres	-85 285	-57 935
AN2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
a-Souscriptions	66 800 340	-
Capital	50 000 000	-
Régularisation des sommes non distribuables	15 158 305	-
Régularisation des sommes distribuables	1 642 035	-
a-Rachats	66 800 340	-
Capital	50 000 000	-
Régularisation des sommes non distribuables	15 158 305	-
Régularisation des sommes distribuables	1 642 035	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 920 412	4 924 813
AN4-ACTIF NET		
a-En début d'exercice	59 875 547	54 950 734
b-En fin d'exercice	63 795 960	59 875 547
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a-En début d'exercice	500 000	500 000
b-En fin d'exercice	500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	127,592	119,751
TAUX DE RENDEMENT	6,55%	8,96%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRETES 31 DÉCEMBRE 2018

Présentation du Fonds Commun de Placement FCP OPTIMA

"FCP OPTIMA" est un FCP de capitalisation de type mixte (actions et obligations), régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008, pour une durée de vie initiale de dix ans à compter de sa date de constitution.

« FCP OPTIMA » a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Les promoteurs du « FCP OPTIMA » sont la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Tunisienne de Banque (STB) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH NVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du « FCP OPTIMA ».

Chacune de ces trois entités perçoit annuellement une commission de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du "FCP OPTIMA" s'élève au 31 décembre 2018 à 50 000 000 dinars répartis en 500 000 parts de 100 dinars chacune, structuré comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Montant en dinars	Pourcentage
Banque Nationale Agricole	170 000	17 000 000	34,00%
Société Tunisienne de Banque	170 000	17 000 000	34,00%
Banque de l'Habitat	160 000	16 000 000	32,00%
Total en dinars	500 000	50 000 000	100,00%

La durée de vie du fonds a été prorogée de 10 à 15 ans à compter du 24 octobre 2018.

Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du FCP OPTIMA

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 «Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note n°2 : Principes comptables appliqués

Les états financiers du « FCP OPTIMA » arrêtés au 31 décembre 2018 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

2.3 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Actions, droits et titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 38 225 701 dinars contre un solde de 34 778 533 dinars au 31 décembre 2017 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	Plus ou moins-values potentielles	% Actif	% Actif net
<u>Actions cotées</u>		41 010 053	35 950 501	-5 059 552	56,25%	56,35%
SFBT	187 500	2 701 472	4 417 500	1 716 028	6,91%	6,92%
TUNIS AIR	251 000	219 452	195 529	-23 923	0,31%	0,31%
ATTIJARI BANK	54 000	2 132 569	2 311 038	178 469	3,62%	3,62%
BIAT	22 265	2 264 911	2 658 797	393 886	4,16%	4,17%
BH	220 580	3 547 934	2 808 866	-739 068	4,39%	4,40%
BT	100 000	674 874	797 500	122 626	1,25%	1,25%
STB	913 230	8 413 911	3 315 025	-5 098 886	5,19%	5,20%
BNA	136 453	1 646 331	1 905 020	258 690	2,98%	2,99%
ATB	229 817	1 343 074	839 981	-503 093	1,31%	1,32%
UIB	68 630	1 440 075	1 623 580	183 505	2,54%	2,54%
SIMPAR	14 149	595 587	439 185	-156 402	0,69%	0,69%
ATL	365 542	1 294 558	978 921	-315 636	1,53%	1,53%
PGH	83 767	972 589	1 039 548	66 960	1,63%	1,63%
STAR	4 000	533 039	542 880	9 842	0,85%	0,85%
MAGASIN GENERAL	4 843	191 291	186 456	-4 836	0,29%	0,29%
ASSURANCES SALIM	35 112	863 692	1 172 741	309 049	1,83%	1,84%
SOTUVER	94 000	541 724	827 858	286 134	1,30%	1,30%
SOTUMAG	143 807	299 415	334 639	35 223	0,52%	0,52%
ATTIJARI LEASING	11 328	286 736	187 932	-98 805	0,29%	0,29%
SOTRAPIL	10 682	174 488	179 233	4 745	0,28%	0,28%
MODERN LEASING	87 500	441 958	280 875	-161 083	0,44%	0,44%
SOMOCER	250 401	460 738	259 415	-201 322	0,41%	0,41%
ASSAD	20 000	185 106	154 460	-30 646	0,24%	0,24%
ESSOUKNA	65 000	435 737	161 265	-274 472	0,25%	0,25%
TPR	140 081	522 550	670 288	147 738	1,05%	1,05%
HANNIBAL LEASE	56 107	450 726	426 413	-24 313	0,67%	0,67%

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	Plus ou moins-values potentielles	% Actif	% Actif net
SERVICOM	150 000	435 098	269 400	-165 698	0,42%	0,42%
LES CIMENTS DE BIZERTE	34 410	383 082	70 988	-312 094	0,11%	0,11%
TUNIS RE	391 135	3 139 452	3 129 080	-10 372	4,90%	4,90%
ENNAKL AUTOMOBILES	504	5 998	6 124	126	0,01%	0,01%
ONE TECHHOLDING	39 963	447 780	639 008	191 228	1,00%	1,00%
CITY CARS	23 599	356 439	267 896	-88 543	0,42%	0,42%
SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00%	0,00%
EURO-CYCLES	52 054	1 478 220	970 859	-507 361	1,52%	1,52%
SAH (LILAS)	106 838	1 258 863	1 220 090	-38 773	1,91%	1,91%
DELICE HOLDING	437	7 604	6 246	-1 358	0,01%	0,01%
UNIMED	73 300	601 746	609 196	7 450	0,95%	0,95%
TUNISIE VALEURS	1 512	46 872	46 666	-206	0,07%	0,07%
Titres OPCVM		2 235 518	2 275 196	39 678	3,56%	3,57%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	7 315	759 383	774 710	15 326	1,21%	1,21 %
SICAV EPARGNANT	6 973	713 382	724 885	11 503	1,13%	1,14%
SICAV BHO	7 461	762 752	775 601	12 848	1,21%	1,22%
Droits		6	5	-1	-	-
DA SAH 1/14 01082018	5	5	4	-1	-	-
DA SAH 1/18 03122018	1	1	1	0	-	-
Total en dinars		43 245 576	38 225 701	-5 019 875	59,81%	59,92%

Les entrées et sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Entrée en portefeuille	Montant en dinars
Actions et droits rattachés	13 509 113
Titres OPCVM	5 820 434
Entrées de titres (conversion de droits,...)	726 008
Total en dinars	20 055 555

▪ **Sorties du portefeuille :**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession/ remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	11 757 753	12 637 707	879 954
Titres OPCVM	5 085 065	5 125 260	40 195
BTZC	15 055 725	15 055 725	-
Sorties de titres (détachements de droits,...)	726 008	-	-
Total en dinars	32 624 551	32 818 692	920 149

3.2 Obligations et valeurs assimilées

Ce poste affiche un solde nul au 31 décembre 2018 contre un solde de 24 177 320 dinars au 31 décembre 2017, soit une variation négative de 24 177 320 dinars qui s'explique par l'arrivée à échéance du stock des Bons de Trésor Zéro Coupon.

3.3 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 23 824 976 dinars contre un solde nul au 31 décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Emetteur	Nombre	Taux	Durée En jours	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif net
CD171218/050219	BNA	16	9.5%	50	7 916 655	7 941 659	12,45%
CD171218/050219	BH	16	9.5%	50	7 916 655	7 941 659	12,45%
CD171218/050219	STB	16	9.5%	50	7 916 655	7 941 659	12,45%
Total en dinars					23 749 966	23 824 976	37,35%

3.4 Disponibilités

Le solde de ce poste se présente d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Compte courant gestion	2 247 927	827 131	1 420 796
Sommes à l'encaissement	129 215	224 743	-95 529
Sommes à régler	-514 012	-27 718	-486 294
Total en dinars	1 863 129	1 024 156	838 973

3.5 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 98 003 dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Gestionnaire : BNA Capitaux	32 668	29 740	2 928
Déléataire de la gestion administrative et comptable	32 668	29 740	2 928
Dépositaire : STB	32 667	29 740	2 927
Total en dinars	98 003	89 220	8 783

3.6 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 19 935 dinars contre un solde 15 334 dinars au 31 décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Honoraires à payer : Commissaire aux comptes	14 329	10 128	4 201
Redevance du Conseil du Marché Financier	5 606	5 206	400
Total en dinars	19 935	15 334	4 601

3.7 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital au début de l'exercice	57 983 944	53 248 604	4 735 340
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	7 983 944	3 248 604	4 735 340
Nombre de titres	500 000	500 000	0
Nombre de porteurs de parts	3	3	0
Souscriptions réalisées			
Montant en nominal	50 000 000	0	50 000 000
Nombre de titres	500 000	0	500 000
Rachats effectués			
Montant en nominal	50 000 000	0	50 000 000
Nombre de titres	500 000	0	500 000
Capital à la fin de l'exercice	61 670 851	57 983 944	3 686 907
Montant en nominal	50 000 000	50 000 000	0
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	9 875 548	4 950 734	4 924 814
Frais de négociation de titres	-85 285	-57 935	-27 350
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	960 439	2 855 519	-1 895 080
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	920 149	235 626	684 523
Nombre de titres	500 000	500 000	0
Nombre de porteurs de parts	3	3	0

3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 2 524 892 dinars au 31 décembre 2018 contre 2 308 705 dinars au 31 décembre 2017, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dividendes des actions	1 100 173	1 032 495	67 678
Dividendes des titres OPCVM	150 894	0	150 894
Revenus des bons du trésor	1 273 825	1 276 210	-2 385
Total en dinars	2 524 892	2 308 705	216 187

3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 75 010 dinars contre un solde nul au 31 décembre 2017 et il correspond au montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2018 sur les certificats de dépôts.

3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion du gestionnaire « BNA CAPITAUX », de la « BH Invest » chargée de la gestion administrative et comptable et de la « STB » chargée des fonctions du dépositaire pour le « FCP OPTIMA », s'élèvent au 31 décembre 2018 à 391 031 dinars contre un montant de 347 219 dinars au 31 décembre 2017.

Ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017 (*)	Variation
Rémunération du gestionnaire	130 343	115 739	14 604
Rémunération du délégataire de la gestion administrative et comptable	130 344	115 740	14 604
Rémunération du dépositaire	130 344	115 740	14 604
Total en dinars	391 031	347 219	43 812

(*) Les données de la colonne 2017 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Redevance CMF	65 172	57 870	7 302
Honoraires commissaire aux comptes	18 500	11 900	6 600
Autres (services bancaires et assimilés, ...)	0	8	-8
Impôts et taxes	90	105	-15
Total en dinars	83 762	69 883	13 879

3.12 Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice se détaille d'une manière comparative comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Résultat d'exploitation	2 125 109	1 891 603
Résultat non distribuable	1 795 303	3 033 210
Total en dinars	3 920 412	4 924 813

Le résultat non distribuable se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Frais de négociation de titres	-85 285	-57 935	-27 350
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	960 439	2 855 519	-1 895 080
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	920 149	235 626	684 523
Total en dinars	1 795 303	3 033 210	-1 237 907

Note n° 4 : Autres informations

4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	5,200	4,617	4,191	4,176	3,781
Charges de gestion des placements	-0,782	-0,694	-0,653	-0,638	-0,613
Revenu net des placements	4,418	3,923	3,538	3,538	3,168
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,168	-0,140	-0,133	-0,154	-0,102
Résultat d'exploitation	4,250	3,783	3,404	3,384	3,066
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	4,250	3,783	3,404	3,384	3,066
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1,921	5,711	1,480	2,302	1,343
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	1,840	0,471	0,417	-5,283	-0,410
Frais de négociation de titres	-0,171	-0,116	-0,160	-0,202	-0,048
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	3,591	6,066	1,737	-3,184	0,885
Résultat net de l'exercice	7,841	9,850	5,142	0,201	3,951
Résultat non distribuable de l'exercice	3,591	6,066	1,737	-3,184	0,885
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	3,591	6,066	1,737	-3,184	0,885
Valeur liquidative avant ajustement	127,592	119,751	109,878	104,737	104,536
Régularisation de la valeur liquidative (*)	-	-	0,023	-	-
Valeur liquidative après ajustement	127,592	119,751	109,901	104,737	104,536

(*) En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative ayant été minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015 a été régularisée au 31 décembre 2016.

4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,601%	0,600%	0,600%	0,600%	0,600%
Autres charges /Actif net moyen	0,129%	0,120%	0,122%	0,145%	0,100%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,265%	3,271%	3,127%	3,182%	3,000%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du délégataire de la gestion administrative et comptable et du dépositaire

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds.

La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ».

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ; de contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de leurs prestations, chacun perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.